YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1999

DELIBERATION N° 99.03.491

OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT : Lancement
CREATION D'UNE VOIE DE DESSERTE DES TERRAINS DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MARE ARMEE

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes et notamment les articles R 314-1 et R 314-2,

VU le Code des Marchés publics et notamment les articles 296 à 298 ,

VU le plan d'occupation des sols permettant l'implantation d'activités sur la parcelle cadastrée section N° BD 31 du secteur dit de la Mare Armée ,

VU l'avancement de la commercialisation des terrains susceptibles d'accueillir ces activités ,

CONSIDERANT la nécessité de desservir ces terrains afin de les rendre constructibles et permettre leur accès ,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert ,

SES Commissions Travaux et Finance consultées,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (2 abstentions : Madame QUAINQUARD + pouvoir)

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ci-annexé , relatif à la création d'une voie de desserte des terrains de la zone d'activités de la Mare Armée ,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune , exercice 1999, fonction 8, sous fonction 822 , nature 23128.

FAIT et délibéré en séance les jour , mois et an susdits .

Pour extrait conforme ,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29.3.1999 et de la publication le 1.4.1999
Le Maire,

REÇU LE
29 MARS 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY